Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902654-20251127-D14_11_2025-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le 21 novembre 2025.

Présent(s) : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Sylvain LESPAGNOL, Danielle DEBAT*, Katell DENIEL, Corinne IRVOAS, *Louis-Guillaume LOAEC, Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absents excuses : *Marie HAMEURY, Servan BIHAN*, Yvon HERVE, Arnaud MADEC.
Le secrétariat a été assuré par : *Gwendal MOREAU*

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°14/11 2025 Objet : Demande de subvention au titre du Fonds de Coopération et de Solidarité Territorial - Morlaix Communauté - Construction d'un restaurant scolaire

Madame le Maire expose le projet de construction d'un restaurant scolaire, dont le coût prévisionnel est estimé la somme de 916 680€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de Morlaix Communauté au titre du Fonds de Coopération et de Solidarité Territorial.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	88 800€	Morlaix Communauté - FCST	56 186€
Travaux	827 880€	Etat (DETR et DSIL)	180 000€
		Département	85 000€
		Autofinancement	595 494€
TOTAL	**916 680€**	**TOTAL**	**916 680€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à la somme de 916 680€ TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de Morlaix Communauté au titre du Fonds de Coopération de Solidarité Territorial.

Fait et délibéré en séance
Le 27 septembre 2025.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Gwendal MOREAU

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.